

Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

21 décembre 2021
Français
Original : anglais

Genève, 13-17 décembre 2021

Point 15 de l'ordre du jour

Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés et relations entre les Hautes Parties contractantes et l'ONU

État des contributions financières

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application*

1. Le présent document est soumis conformément à la décision prise à la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, dans laquelle il a été demandé à l'Unité d'appui à l'application de soumettre un rapport financier sur l'état des contributions financières versées au titre de la Convention et de ses Protocoles (CCW/CONF.V/10).
2. Au 30 novembre 2021, 91,9 % des contributions dues pour 2021 au titre de la Convention avaient été versées. Sur les 1 626 500 dollars des États-Unis facturés, les arriérés de paiement s'élèvent à 132 063,67 dollars. Pour les années précédentes, les montants impayés étaient les suivants :
 - i) 2020 : 42 402,93 dollars ;
 - ii) 2019 : 13 531,26 dollars ;
 - iii) 2018 : 12 215,44 dollars ;
 - iv) 2017 et années antérieures : 52 664,50 dollars.
3. Les trop-perçus relatifs aux projets clos s'élèvent à 176 009,91 dollars, et les versements anticipés correspondant aux factures pour 2022 établies en mai 2021 à 28 512 dollars.

* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

